

3AWRAT
Société par actions simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : 60 RUE FRANCOIS IER, 75008 PARIS
939 755 450 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1^{ER} JUIN 2026
--

L'an deux mille vingt-six,
Le 1er juin,
A 10 heures,

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Monsieur Eddy KADOUSSI, ayant pour nom d'usage KADOUSSI-CARTIER,
demeurant 23 rue Fernand Léger, 94800 VILLEJUIF,

Associé Unique de la société 3AWRAT,

En présence de Monsieur Eddy KADOUSSI-CARTIER, Président non associé de la
Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Mise à jour des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Eddy KADOUSSI-CARTIER de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

Monsieur Tasnim MOHAMED CASSIM

Né à LA GARENNE COLOMBES (92) le 01 août 2001

De nationalité française

Demeurant 6 Avenue Menelotte, 92700 COLOMBES

Monsieur Tasnim MOHAMED CASSIM accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé unique, après avoir pris acte des modifications intervenues au sein de la Société, notamment du changement de Président et de la cession d'actions, décide de mettre à jour l'ensemble des statuts afin de les harmoniser et de les mettre en conformité avec la situation actuelle de la Société.

Les statuts ainsi mis à jour sont adoptés dans leur nouvelle rédaction et remplacent les statuts précédemment en vigueur.

TROISIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique

Eddy KADOUSSI-CARTIER